

Projet de loi LPAC : l'Assemblée du personnel du 29 novembre 2022 exige son retrait --- le Conseil d'Etat refuse --- le Cartel prépare une réponse

L'Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, réuni en Assemblée générale le 29 novembre 2022, a traité du projet de loi concernant le statut du personnel de l'Etat ([PL LPAC 13159](#)) et a confirmé à l'unanimité son profond désaccord avec ce PL.

Il a exigé du Conseil d'Etat son retrait pour pouvoir entamer de véritables négociations afin de renforcer la protection et les droits du personnel de la fonction publique. Pour rappel le PL du Conseil d'Etat vise principalement à faciliter les licenciements sans garde-fous tout en limitant drastiquement les voies de droit et de recours ainsi que l'abandon de la règle de réintégration du personnel victime de l'arbitraire de l'employeur.

Madame Nathalie Fontanet, en charge du dossier pour le Conseil d'Etat, a refusé le retrait de ce PL actuellement en traitement auprès de la commission ad hoc sur le personnel de l'Etat.

Le Cartel intersyndical a donc décidé, afin de sortir de cette impasse, de préparer une réponse qui défendra les droits élémentaires du personnel et apportera les améliorations nécessaires à ce projet.

Une communication ultérieure est prévue pour présenter les points essentiels des propositions du Cartel.

Des mobilisations sont envisagées.

G'Evolve : désignation de la délégation du Cartel et début des travaux de réforme du système d'évaluation et de rémunération de la fonction publique

Après la signature d'un protocole d'accord entre les associations représentatives du personnel et les autorités cantonales le 12 mai 2022, un président de la Commission d'évaluation technique paritaire a été nommé, avec l'accord du Cartel, en la personne de Robert MONIN (*Directeur RH et environnement au travail au sein des SIG*). Cette commission sera chargée de mener les travaux de réévaluation, permettant de définir la méthode, les critères d'évaluation, leur pondération, puis de proposer une grille salariale.

L'Assemblée des délégué-es du Cartel a, le 16 février 2023, désigné les six personnes qui vont le représenter et défendre les intérêts du personnel au sein de cette importante commission.

Il s'agit de : - **Olivier BAUD**, retraité de l'enseignement spécialisé, député au GC et ancien président du Cartel (SPG et SSP) ; - **Diégo CABEZA**, directeur adjoint de la Fondation Cité universitaire de Genève (SIT) ; - **Alain DE FELICE**, inspecteur du travail à l'OCIRT/DEE Etat de Genève (SSP) ; - **David FERNEX**, enseignant au cycle, comité FAMCO ; - **Christian HAAS**, retraité de la police genevoise (UPCP) ; - **Jeannette MOLNAR**, enseignante au secondaire II, comité de l'UNION.

Le Cartel réitère par ailleurs sa demande d'une réévaluation **immédiate** des fonctions, largement occupées par des femmes, dédiées au soin et à l'entretien.

Le Cartel vous recommande de voter OUI à l'initiative 179 le 12 mars 23 « Contre le virus des inégalités... Résistons ! Supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires »

Contrairement aux salaires, les dividendes des actionnaires importants (plus de 10% des actions d'une SA) ne sont imposés que sur 60 à 70% alors que les salarié-es et retraité-es le sont sur la totalité de leurs revenus. De plus, contrairement aux salaires, les dividendes ne contribuent pas à l'AVS et aux autres assurances sociales.

Cette initiative veut donc supprimer cette injustice flagrante.

Elle permettrait de rapporter 150 millions de recettes supplémentaires au canton et aux communes au bénéfice de l'hôpital, de la formation, des crèches, de la prévoyance sociale, etc...

Signez la pétition de soutien aux délégué-es syndicales/aux actives/fs au sein des TPG

Les 12 et 13 octobre 2022, le personnel des TPG a fait grève pour obtenir l'indexation pleine et entière des salaires. Suite à ces deux jours de grève, la direction a finalement accordé l'indexation entière, en deux fois.

En lien avec cette mobilisation victorieuse, les délégué-es de la section SEV-TPG ont reçu à leur domicile, de la part de la direction des TPG, une lettre de « sensibilisation ». Il s'agit en fait d'un courrier d'avertissement, qui

prend la forme d'une intimidation inadmissible adressée aux représentant-es du personnel.

Le syndicat SEV-TPG, membre du Cartel intersyndical, a lancé une pétition de soutien aux délégué-es actives/ifs au sein des TPG qui condamne ces attaques répétées de la direction.

[Merci donc par avance de signer en ligne cette pétition de soutien au personnel attaqué.](#)